



**MINISTÈRE
DES ARMÉES
ET DES ANCIENS
COMBATTANTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service d'Infrastructure de la Défense Sud-Est
Unité de soutien de l'infrastructure de la défense de Toulouse**

DAF_2026_000937

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

MAITRE D'OUVRAGE

ETAT

**MINISTERE DES
ARMEES**

.....

CONDUCTEUR D'OPERATION :

**SERVICE D'INFRASTRUCTURE DE LA
DEFENSE SUD-EST**



OBJET DU MARCHE :

**TARBES (65) - 35RAP - QUARTIER SOULT - Bâtiment 0008 - Rénovation de la salle de
cinéma**

LOT 1 - Gros œuvre et second œuvre

[NON. PROTEGE]

Table des matières

1	DESCRIPTION SIMPLIFIEE DE L'OPERATION	3
2	DATE SOUHAITEE POUR LA REALISATION	3
3	PRECISION AFFERENTE A L'OPERATION	3
4	OBJECTIF DES TRAVAUX DU CLOS.....	3
5	DISPOSITION REGLEMENTAIRE	4
6	CONDITION D'ACCES	4
7	PERIODE DE PREPARATION	4
8	INSTALLATION DU CHANTIER	6
9	DEPOSE.....	7
10	PREPARATION DES SUPPORTS.....	8
11	ESPACE ACCUEIL.....	9
12	ESPACE SPECTACLE.....	10
13	ESPACE SCENE.....	10
14	1 ^{ER} ETAGE.....	11
15	MENUISERIE.....	11
16	EQUIPEMENT	13
17	PLOMBERIE	14
18	CVC.....	15
19	ELECTRICITE.....	16
20	DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES.....	19
21	DOSSIER TECHNIQUE	20
22	BORDEREAU DE SUIVI DE DECHET SUR TRACKDECHETS.....	20
23	GARANTIES	20

1 DESCRIPTION SIMPLIFIEE DE L'OPERATION

Dans le cadre de l'opération pour la rénovation de la salle de cinéma, bâtiment 0008 situé dans le quartier Soult à Tarbes dans le département des Hautes-Pyrénées (65), il est procédé à 6 consultations comme suit :

- 1) Pour la mission CSPS en ACBC 25DR031 ;
- 2) Pour la mission CT en ACBC 22DR009 ;
- 3) Pour les travaux du désamiantage en ACBC 22DR12 ;
- 4) Pour les travaux du clos en MAPA ;
- 5) Pour les travaux du couvert en MAPA ;
- 6) Pour les travaux de VRD en MAPA ;

2 DATE SOUHAITEE POUR LA REALISATION

Dans le cadre de cette opération, il est projeté les dates du déroulement souhaité comme suit :

- 1) Pour les missions CSPS et CT, une notification au 2^{ème} semestre 2026 et une exécution sur 2026-2027 ;
- 2) Pour les marchés travaux, une notification pour fin du 2^{ème} semestre 2026 et une exécution sur 2027 ;

3 PRECISION AFFERENTE A L'OPERATION

Dans le cadre de cette opération, il est joint à celui-ci, les rapports et les documents suivants :

- 1) Le repérage amiante avant travaux ;
- 2) Le diagnostic structure ;
- 3) Le diagnostic acoustique ;
- 4) Le PGC ;
- 5) Le RICT ;
- 6) Le modèle de CPR ;
- 7) La chartre graphique ;
- 8) Le tuto pour TRACKDECHETS ;
- 9) Planning prévisionnel global d'exécution ;
- 10) Dossier de plans

Il est également précisé que les missions suivantes sont :

- 1) Pour le CSPS de catégorie 2 ;
- 2) Pour le CT, L+SEI, PS, F, Th, PHa, Hand, VIEL et PV du recollement ;

4 OBJECTIF DES TRAVAUX DU CLOS

Dans le cadre de cette opération, le titulaire des travaux du clos doit obligatoirement et au minimum :

- 1) Se conformer à la réglementation en vigueur et avertir l'administration de tout manquement, omission ou erreur quant au présent CCTP ;
- 2) Atteindre les objectifs requis au présent CCTP pour notamment la performance énergétique et acoustique ;
- 3) Réaliser l'ensemble des travaux et des prestations dont notamment :
 - a. La dépose en vide sanitaire :
 - i. Grille de ventilation ;
 - ii. Butte de gravois ;
 - iii. Réseau AEP, EU/EV, EP et BT ;
 - iv. CTA et ses gaines ;
 - b. La dépose au RDC :
 - i. Grille et gaine de la CTA ;
 - ii. Menuiserie ;
 - iii. Comptoir et cloison ;
 - iv. Revêtement de sol ;
 - v. Revêtement mural ;
 - vi. Revêtement de plafond ;
 - vii. Réseau EU/EV et EP ;
 - viii. Réseau et équipement BT ;
 - c. La dépose au 1^{er} :
 - i. Grille et gaine de la CTA ;

- ii. Menuiserie ;
 - iii. Réseau et équipement BT ;
- d. La mise aux normes :
 - i. Incendie ;
 - ii. Electrique ;
 - iii. PMR ;
- e. Thermique, acoustique et ventilation ;
- f. Equipement salle cinéma et projection ;
- g. Le raccordement sur les réseaux AEP, EU/EV, EP et électrique ;
- h. La création d'un local pour les sanitaires ;
- i. La rénovation de la salle de projection et de spectacle ;
- j. Le dossier des ouvrages exécutés ;
- k. Le dossier technique d'emploi et de maintenance ;
- l. Le bordereau de suivi de déchet sur TRACKDECHETS ;
- m. Les garanties ;

5 DISPOSITION REGLEMENTAIRE

La rénovation s'appuie sur les principes suivants :

- 1) Gestion des MCA :
 - a. Décret du 4 mai 2012 et décret n°2017-899 du 9 mai 2017 ;
 - b. Arrêté du 25 juillet 2022 ;
- 2) Code du travail ERT > 100 personnes et < 199 places assises dont 4 places PMR :
 - a. R 4216-8 ;
 - b. Décret n°2011-1461 du 07 novembre 2011 ;
 - c. Arrêté du 14 décembre 2011 ;
- 3) NFC 15-100 ;
- 4) Code de l'énergie R 241-26 et R 241-30 ;
- 5) RT 2012 renforcée des exigences de la RE2020 avec à minima :
 - a. Paroi sur l'extérieur $U \leq 0,3 \text{ W/(m}^2\text{.K)}$;
 - b. Toiture $U \leq 0,28 \text{ W/(m}^2\text{.K)}$;
 - c. Menuiserie extérieure $U \leq 1,3 \text{ W/(m}^2\text{.K)}$;
- 6) Code de la santé public décret du 31 août 2006 relatif aux bruits de voisinage ;

6 CONDITION D'ACCES

L'accès au quartier Soult est assujéti à une enquête préalable du service de protection et de la sécurité de la défense, et à l'autorisation de l'officier sécurité du 35 RAP. De ces conditions et pour chaque intervenant (livreur comme exécutant) devant entrer sur le site, il est obligatoirement fait :

- 1) Une demande de contrôle primaire réglementaire (CPR) suivant le modèle fourni et dont le nommage est :
 - a. CPR_NOM_PRENOM_jj/mm/année (pour la version PDF modifiable) ;
 - b. CPR-O_NOM_PRENOM_jj/mm/année (pour la version PDF signée et scannée) ;
 - c. PI_NOM_PRENOM_jj/mm/année_Numéro de la pièce d'identité ;
- 2) Le délai pour l'instruction des demandes est d'au minimum un mois ;

7 PERIODE DE PREPARATION

La période de préparation est notifiée par OS du maître d'œuvre. Dans ce délai, le titulaire doit réaliser :

- 1) Les demandes d'accès ;
- 2) La fourniture des attestations pour l'assurance du chantier et vis-à-vis des tiers ;
- 3) L'inspection préalable à l'ouverture de chantier ;
- 4) L'ouverture du registre de chantier ;
- 5) Le repérage et le procès-verbal contradictoire des lieux et des réseaux ;
- 6) La coordination inter-lots avec notamment :
 - a. Lot VRD : Raccordement sur les réseaux EU/EV, EP et électrique ;
 - b. Lot Couvert : Réservations en toiture et façade, les tableaux des menuiseries et mise à la terre ;
- 7) L'implantation et la mise en œuvre des installations pour le chantier ;
- 8) Le planning d'exécution pour les travaux ;

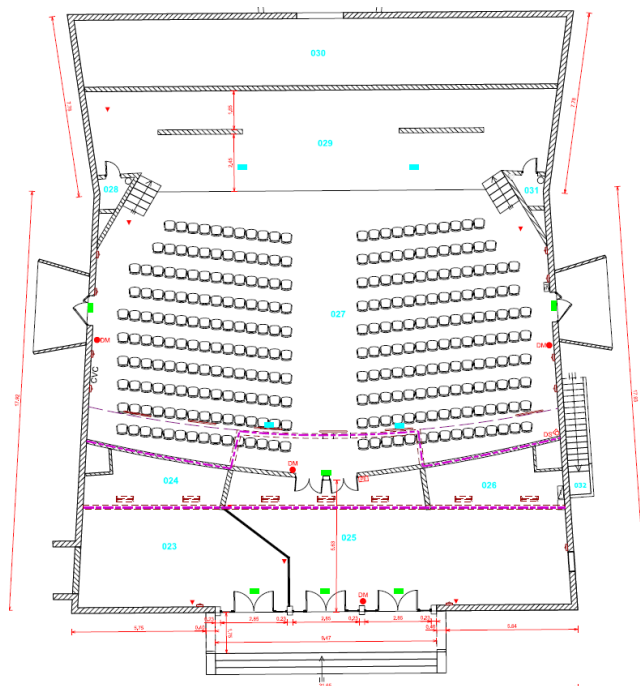
8 INSTALLATION DU CHANTIER

La zone matérialisée sur le schéma de principe pour l'installation est réservée au chantier. Le titulaire doit :

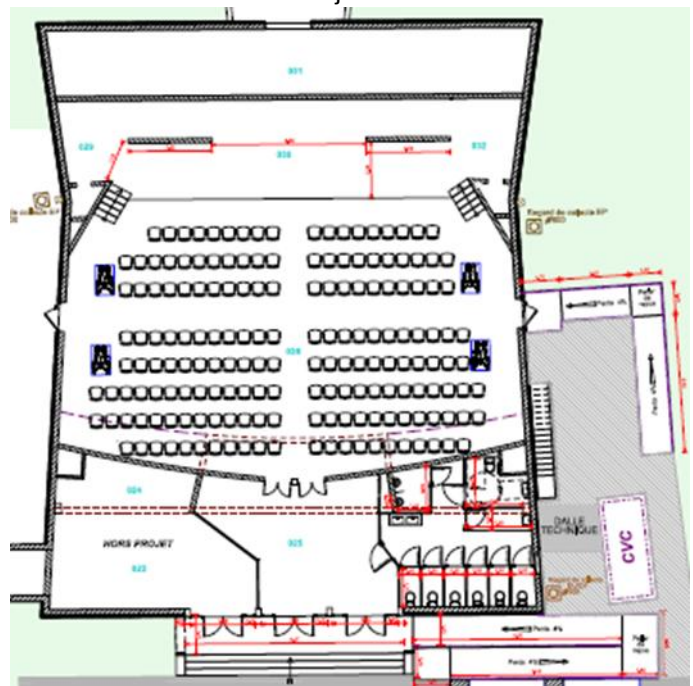
- 1) La zone du chantier obligatoirement composée d'une clôture amovible posée sur plot en béton. Chaque panneau est solidarisé par un double menottage boulonné. Cette zone a :
 - a. Un accès VL/PL spécifique au chantier par portail rigide et obligatoirement condamnable par clef ;
 - b. Un accès piéton dédié au local fourrier ;
- 2) L'installation du chantier est obligatoirement composée des modules suivants :
 - a. D'un local sanitaire ;
 - b. D'un local vestiaire ;
 - c. D'un local réfectoire ;
 - d. D'un conteneur fermé ;
 - e. D'un local bureau ;
 - f. D'une zone de stockage ;
 - g. De trois bennes pour le tri des déchets équipées de filet ;
- 3) La zone d'installation est raccordée sur le réseau :
 - a. Electrique à l'armoire présente dans le hall du cinéma ;
 - b. Eau sur la vanne d'arrêt en vide sanitaire du bâtiment ;
 - c. EU/EV au regard créé pour le raccordement des locaux sanitaires ;



Actuel



Projection



9 DEPOSE

Les schémas de principe joints à la consultation ne sont là que pour orienter l'obligation du résultat de l'exécution du titulaire. De ce fait, le titulaire doit la dépose et l'évacuation en décharge autorisée des éléments suivants :

- 1) En vide sanitaire :
 - a. Grille de ventilation ;
 - b. Butte de gravois au niveau du VS des futurs locaux sanitaires ;
 - c. AEP spécifique à la desserte du cinéma (autres piquages à conserver) ;
 - d. EU/EV et EP spécifiques au raccordement du cinéma (autres piquages à conserver) ;
 - e. CTA et ses gaines associées ;



- f. Réseau production chauffage (pose vanne d'arrêt et dépose depuis celle-ci) ;



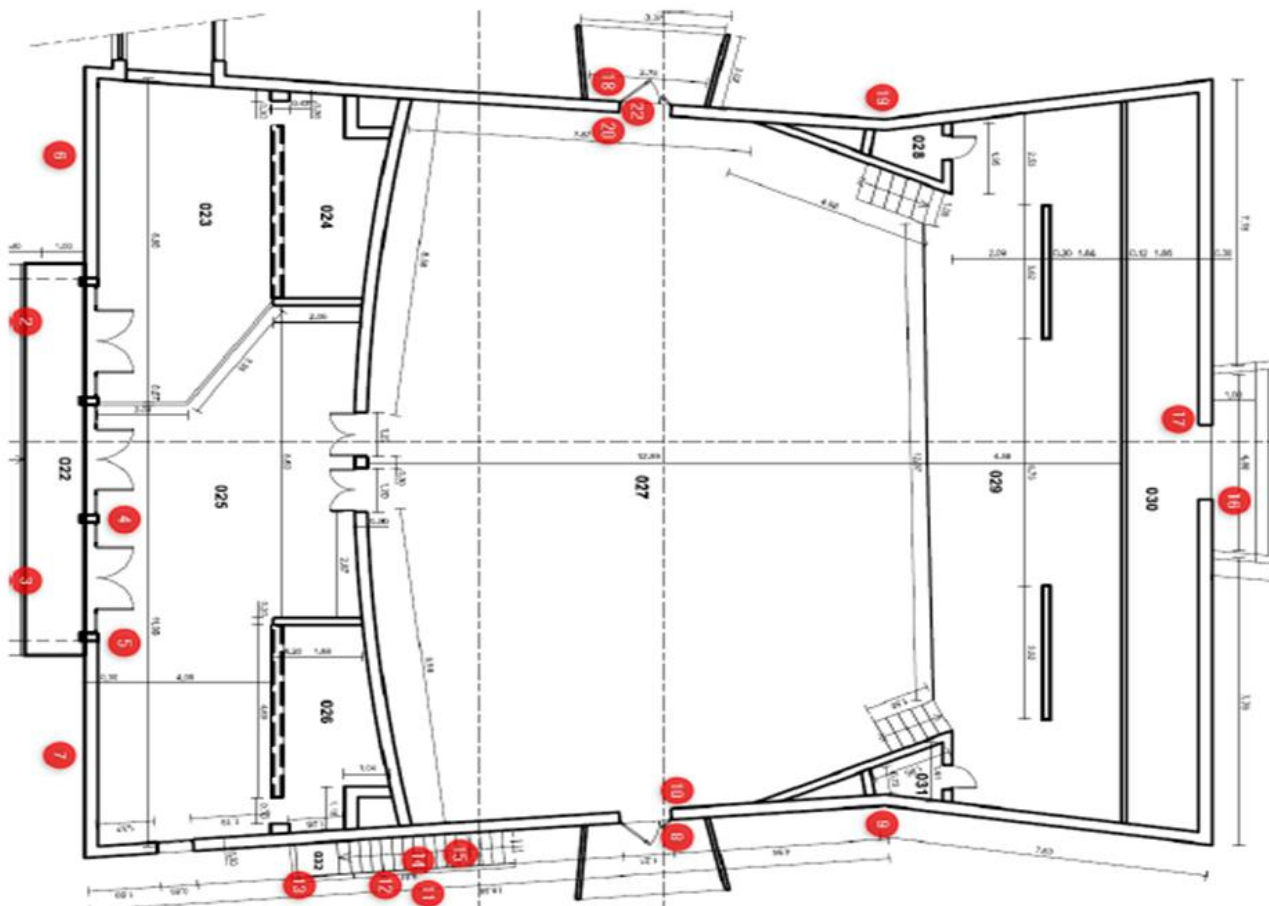
- 2) Espace auvent :
 - a. Paillason métallique ;
 - b. Revêtement de finition y compris celui des marches ;
- 3) Au RDC :
 - a. Grille et gaine de la CTA (toutes zones) ;
 - b. Ventilation mécanique (toutes zones) ;
 - c. Menuiserie (porte, fenêtre et tout élément bois) ;
 - d. Comptoir et cloison (zones 026) ;
 - e. Revêtement et tapis de sol (zones 025 et 026) ;
 - f. Revêtement mural (zones 025, 026, 028, 029, 030 et 032) ;
 - g. Revêtement plafond (zones 023, 024, 025 et 026) ;
 - h. Réseau EU/EV et EP (toutes zones) ;
 - i. Réseau et équipement BT (toutes zones) ;
- 4) Au 1^{er} (zones 032, 033, 034 et 035) :
 - a. Grille et gaine de la CTA ;
 - b. Menuiserie (porte et fenêtre) ;
 - c. Réseau et équipement BT ;

NOTA : Le titulaire du lot désamiantage a dépollué les revêtements, ensemble d'ouvrage et d'équipement contenant de l'amiante et/ou directement en contact avec celui-ci.

10 PREPARATION DES SUPPORTS

Dans le cadre de la préparation des supports de pose des revêtements de finition, le titulaire doit obligatoirement :

- 1) Le CR de prise en compte des surfaces dépolluées par le titulaire du lot désamiantage ;
- 2) Le CR de mise au point avec le titulaire du lot VRD pour les ouvrages suivants :
 - a. Sortie EU/EV le fils d'eau ;
 - b. Seuil :
 - i. Rampes PMR ;
 - ii. Dalle technique (VMC et gaine) ;
 - iii. Dalle pour l'unité PAC ;
 - c. Contrainte dimensionnelle :
 - i. Dalle technique et dalle pour l'unité PAC ;
- 3) Le CR de mise au point avec le titulaire du lot Couvert pour les ouvrages suivants :
 - a. Points explicités dans le rapport du diagnostic structure ;
 - b. Réservations en toiture ;
 - c. Réserve en façade et identifiée comme suit :
 - i. Ventilation mécanique en partie basse ;
 - ii. Grille et gaine de la CTA en partie haute ;
 - d. Reprise des tableaux des menuiseries suivant l'ITE et identifiée comme suit :
 - i. Paroi vitrée avec bloc-porte (sud) ;
 - ii. Issue de secours (ouest et est) ;
 - iii. Bloc-porte (nord) ;
 - iv. Bloc-porte (escalier est) ;
 - v. Fenêtre (est) ;
- 4) La fourniture du plan d'exécution avec la nomenclature des fiches techniques correspondantes ;
- 5) La réparation tout support comme suit :
 - a. Piquetage du béton avec dégagement des armatures ;
 - b. Passivation des aciers par application d'un revêtement anticorrosion ;
 - c. Mise en œuvre d'une barbotine d'accroche ;
 - d. Mise en œuvre d'un mortier de réparation ;
 - e. Avec la prise en compte à minima des points 4, 5, 8, 10, 16, 17, 18, 20 et 22 comme repérés ci-dessous :



- 6) La préparation tout support comme suit (conséquent au désamiantage) :
 - a. Sol par ragréage P4/P4S (toutes zones) ;
 - b. Mur par égrenage et enduit de rebouchage (toutes zones) ;

11 ESPACE ACCUEIL

Les schémas de principe joints à la consultation ne sont là que pour orienter l'obligation du résultat de l'exécution du titulaire. Il est rappelé de ce fait et dans le cadre de la rénovation de l'espace accueil, que le titulaire doit à minima les prestations et les travaux suivants :

- 1) Escalier et palier (sud et nord) avec :
 - a. Réparation comme suit :
 - i. Piquetage du béton avec dégagement des armatures ;
 - ii. Passivation des aciers par application d'un revêtement anticorrosion ;
 - iii. Mise en œuvre d'une barbotine d'accroche ;
 - iv. Mise en œuvre du mortier de réparation ;
 - v. Ragréage P4/P4S ;
 - vi. Finition grise par résine époxy anti UV et antidérapante ;
 - vii. Tapis en acier galvanisé maille 20*20 ;
- 2) Sol (zones 025 et 026) avec :
 - a. Fourniture du plan d'exécution avec la nomenclature des fiches techniques ;
 - b. Fourniture et mise en œuvre d'un tapis profilé aluminium comme suit :
 - i. Bande polypropylène résistante aux UV et imputrescible ;
 - ii. Garanti 2500 passage/jour, antidérapant R11 et accessible PMR ;
 - c. Fourniture et mise en œuvre d'un carrelage comme suit :
 - i. Sous-couche en caoutchouc synthétique à performance acoustique ;
 - ii. Imitation bois 20*120 rectifié H797 U4P3E3C2 R10 ;
 - iii. Plinthe, gorge et angle associés ;
- 3) Paroi (zone 026) avec :
 - a. Fourniture du plan d'exécution avec la nomenclature des fiches techniques ;

- b. Fourniture et mise en œuvre de paroi distributive comme suit :
 - i. Epaisseur 200 mm, EI120 et Ra 51 dB ;
 - ii. Sur ossature métallique à montant double ;
 - iii. Avec isolant et parement en plaque de plâtre hydrofuge de 25 mm ;
 - iv. Hauteur finie à l'horizon du 3^{ème} tableau de la fenêtre ;
 - v. Face 025 en toile de verre avec 2 couches de laque satinée ;
 - vi. Face 026 en faïence une hauteur de 2 m ;
- c. Fourniture et mise en œuvre de paroi sanitaire comme suit :
 - i. Panneau imputrescible de 13 mm, C-s1,d0 coloris béton ;
 - ii. Fixée horizontalement et verticalement sur profil en U en aluminium ;
 - iii. Compris tout accessoire (distributeur wc, bouton, verrou tournant avec indicateur) ;
 - iv. Compris tout équipement et son support (vasque, vidoir, WC, urinoir et son séparateur) ;
- 4) Plafond (zones 023, 024, 025 et 026) avec :
 - a. Fourniture du plan d'exécution avec la nomenclature des fiches techniques ;
 - b. Fourniture et mise en œuvre d'un système de plafond comme suit :
 - i. Sur ossature métallique type T24 ;
 - ii. Avec isolant classé A1 en laine de roche de 50 mm revêtu d'un pare-vapeur aluminium ;
 - iii. Dalle classée A2-s1,d0 en plâtre acoustique 600*600 démontable α_w 0,90 ;
 - iv. Hauteur finie à l'horizon du 3^{ème} tableau de la fenêtre ;
- 5) Autres parois verticales de l'espace accueil hormis celles précisées ci-dessus :
 - a. Egrenage et mise en œuvre d'un enduit de rebouchage ;
 - b. Finition par toile de verre et 2 couches de laque satinée.

12 ESPACE SPECTACLE

Les schémas de principe joints à la consultation ne sont là que pour orienter l'obligation du résultat de l'exécution du titulaire. Il est rappelé de ce fait et dans le cadre de la rénovation de l'espace spectacle, que le titulaire doit à minima les prestations et les travaux suivants :

- 1) Sol (zones 028, 029, 030 et 032) avec :
 - a. Fourniture du plan d'exécution avec la nomenclature des fiches techniques ;
 - b. Ragraéage P4/P4S ;
 - c. Moquette ignifugée classée Cfl-S1 100% microfibre 5000g/m² aspect velours 16 mm d'épaisseur ;
 - d. Zone PMR matérialisée du même matériau ;
- 2) Paroi (zone 028) avec :
 - a. Fourniture du plan d'exécution avec la nomenclature des fiches techniques ;
 - b. Enduit de lissage ;
 - c. Fourniture et mise en œuvre d'une paroi de décoration en panneau acoustique comme suit :
 - i. Type T2 pour habillage mural avec bois massif, feutre et dalle en laine de roche α_w 0,90 ;
 - ii. Type T1 pour habillage mural avec bois massif, feutre et sans laine de roche α_w 0,40 ;
 - iii.  ;
 - iv. A visser sur ossature métallique ;
 - v. Ignifugé et classé B-s1,D0 ;
 - vi. Toute hauteur ;
- 3) Plafond (zone 028) avec :
 - a. Préparation par enduit de lissage ;
 - b. Finition par 2 couches de laque satinée ;

13 ESPACE SCENE

Les schémas de principe joints à la consultation ne sont là que pour orienter l'obligation du résultat de l'exécution du titulaire. Il est rappelé de ce fait et dans le cadre de la rénovation de l'espace scène, que le titulaire doit à minima les prestations et les travaux suivants :

- 1) Sol (zones 029, 030 et 032) avec :
 - a. Fourniture du plan d'exécution avec la nomenclature des fiches techniques ;
 - b. Ragraéage P4/P4S ;
 - c. Moquette ignifugée classée Cfl-S1 100% microfibre 5000g/m² aspect velours 16 mm d'épaisseur ;
 - d. Les marches seront de même nature et complétées d'un nez en aluminium antidérapant ;
- 2) Paroi (zones 029, 030 et 032) avec :

- a. Fourniture du plan d'exécution avec la nomenclature des fiches techniques ;
 - b. Enduit de lissage ;
 - c. Fourniture et mise en œuvre d'une paroi acoustique comme suit :
 - i. Panneau composite âme laine de roche et parement laine de bois minéralisée au ciment ;
 - ii. Epaisseur de 125 mm pour une R_t 3,35 m².K/W ;
 - iii. Fixation mécanique suivant l'avis technique ;
 - iv. Classé A2-S1,d0 ;
 - v. Toute hauteur ;
- 3) Plafond (zones 029 et 032) avec :
- a. Fourniture du plan d'exécution avec la nomenclature des fiches techniques ;
 - b. Fourniture et mise en œuvre d'une paroi acoustique comme suit :
 - i. Panneau composite âme laine de roche et parement laine de bois minéralisée au ciment ;
 - ii. Epaisseur de 125 mm pour une R_t 3,35 m².K/W ;
 - iii. Fixation mécanique suivant l'avis technique ;
 - iv. Classé A2-S1,d0 ;

14 1^{ER} ETAGE

Les schémas de principe joints à la consultation ne sont là que pour orienter l'obligation du résultat de l'exécution du titulaire. Il est rappelé de ce fait et dans le cadre de la rénovation du 1^{er} étage, que le titulaire doit à minima les prestations et les travaux suivants :

- 1) Sol (zones 033, 034 et 035) avec :
 - a. Ragréage P4/P4S ;
 - b. Finition par résine époxy anti UV ;
- 2) Paroi (zones 033, 034 et 035) avec :
 - a. Egrenage et enduit de rebouchage ;
 - b. Finition par toile de verre et 2 couches de laque satinée ;
- 3) Plafond (zones 033, 034 et 035) avec :
 - a. Egrenage et enduit de rebouchage ;
 - b. Finition par 2 couches de laque satinée ;

15 MENUISERIE

Les schémas de principe joints à la consultation ne sont là que pour orienter l'obligation du résultat de l'exécution du titulaire. Il est rappelé de ce fait et dans le cadre du remplacement des menuiseries, que le titulaire doit à minima les prestations et les travaux suivants :

- 1) M1 paroi avec bloc-porte (zones 023 et 025) avec :
 - a. Fourniture du plan d'exécution avec la nomenclature des fiches techniques ;
 - b. Fourniture et mise en œuvre de paroi avec bloc-porte et imposte comme suit :
 - i. Menuiserie en acier traité anticorrosion et thermo-laqué ;
 - ii. Couvrant l'ensemble du tableau existant ;
 - iii. Paroi, imposte et bloc-porte classés EI30 ;
 - iv. Performance acoustique à minima de 42 dB ;
 - v. U_d 1,5W/m².K et A2-E1A-VC2 ;
 - vi. Vantaux de 2*90, norme PMR, avec barre anti-panique, poignée et cylindre associé ;
 - vii. Avec ferme-porte et butoir de vantaux ;
- 2) M2 bloc-porte (zone 026) avec :
 - a. Fourniture de la fiche technique ;
 - b. Fourniture et mise en œuvre de bloc-porte comme suit :
 - i. Huisserie et vantail en bois exotique ;
 - ii. Classé E30 ;
 - iii. Vantail > 90, norme PMR, avec poignée et verrou tournant à indicateur en acier inoxydable ;
 - iv. Avec butoir de vantaux ;
- 3) M3 bloc-porte (zone 026) avec :
 - a. Fourniture de la fiche technique ;
 - b. Fourniture et mise en œuvre de bloc-porte comme suit :
 - i. Huisserie et vantail en bois exotique ;
 - ii. Classé E30 ;

- iii. Vantail > 80, avec poignée et verrou tournant à indicateur en acier inoxydable ;
 - iv. Avec butoir de vantaux ;
- 4) M4 bloc-porte (zone 028) avec :
 - a. Fourniture du plan d'exécution avec la nomenclature des fiches techniques ;
 - b. Fourniture et mise en œuvre de bloc-porte comme suit :
 - i. Menuiserie en acier traité anticorrosion et thermo-laqué ;
 - ii. Couvrant l'ensemble du tableau existant ;
 - iii. Classé EI30 ;
 - iv. Performance acoustique à minima de 42 dB ;
 - v. $U_d 1,6W/m^2.K$;
 - vi. Vantail > 110, norme PMR, avec poignée, barre anti-panique et cylindre associé ;
 - vii. Avec ferme-porte et butoir de vantaux ;
- 5) M5 bloc-porte (zone 031) avec :
 - a. Fourniture de la fiche technique ;
 - b. Fourniture et mise en œuvre de bloc-porte comme suit :
 - i. Menuiserie en acier traité anticorrosion et thermo-laqué ;
 - ii. Couvrant l'ensemble du tableau existant ;
 - iii. Classé EI30 ;
 - iv. Performance acoustique à minima de 42 dB ;
 - v. $U_d 1,6W/m^2.K$;
 - vi. Double vantaux égaux, avec poignée et cylindre à bouton ;
 - vii. Avec ferme-porte et butoir de vantaux ;
- 6) M6 fenêtre (zones 023 et 026) avec :
 - a. Fourniture de la fiche technique ;
 - b. Fourniture et mise en œuvre de fenêtre comme suit :
 - i. Châssis fixe en acier traité anticorrosion et thermo-laqué ;
 - ii. Couvrant l'ensemble du tableau existant ;
 - iii. Performance acoustique à minima de 38 dB ;
 - iv. $U_w 1,4W/m^2.K$, $TLw 56\%$, $Sw 0,44$ et A3 E7 VA2 ;
- 7) M7 bloc-porte (zone 032) avec :
 - a. Fourniture de la fiche technique ;
 - b. Fourniture et mise en œuvre de bloc-porte comme suit :
 - i. Menuiserie en acier traité anticorrosion et thermo-laqué ;
 - ii. Couvrant l'ensemble du tableau existant ;
 - iii. Classé EI30 ;
 - iv. Performance acoustique à minima de 42 dB ;
 - v. $U_d 1,6W/m^2.K$;
 - vi. Vantail > 80, avec poignée et cylindre à bouton ;
 - vii. Avec ferme-prote et butoir de vantaux ;
- 8) M8 bloc-porte (zones 033 et 034) avec ;
 - a. Fourniture de la fiche technique ;
 - b. Fourniture et mise en œuvre de bloc-porte comme suit :
 - i. Huisserie et vantail en bois exotique ;
 - ii. Classé E30 ;
 - iii. Vantail > 80, avec poignée à serrure sans cylindre de condamnation ;
 - iv. Butoir de vantaux ;
- 9) M9 lucarne (zone 034) avec :
 - a. Fourniture de la fiche technique ;
 - b. Fourniture et mise en œuvre de lucarne comme suit :
 - i. Huisserie et vantail en bois exotique ;
 - ii. Classé E30 ;
 - iii. Ouverture à l'italienne ;
 - iv. Avec poignée $\frac{1}{4}$ de tour de condamnation ;

16 EQUIPEMENT

Les schémas de principe joints à la consultation ne sont là que pour orienter l'obligation du résultat de l'exécution du titulaire. Il est rappelé de ce fait, dans le cadre de la mise en place et de la mise en service des équipements pour salle de spectacle et cinéma, que le titulaire doit à minima l'ensemble des fournitures et pose, études, alimentation, câbles (puissance, audio, réseau...), chemin de câbles ; raccords, interfaces, accessoires et essais pour les travaux suivants :

- 1) E1 écran de projection (zone 029) avec :
 - a. Fourniture du plan d'exécution avec la nomenclature des fiches techniques ;
 - b. Fourniture et mise en œuvre de l'écran de projection comme suit :
 - i. Motorisation électrique et équipé de système de tensionnement latéral de la toile ;
 - ii. Mécanisme support en alliage acier et aluminium avec peinture époxy RAL 9010 ;
 - iii. Classé M1 et B1 ;
 - iv. Puissance 40Nm et vitesse 17rpm ;
 - v. Dimension minimale de l'image L = 6,5m x H = 4,8m ;
 - vi. Interrupteur de commande depuis la salle de projection ;
 - vii. Toile en PVC classée M1 à dos noir occultant haute résistance mécanique et à l'humidité ;
 - 2) E2 pendrillon (zone 029) avec :
 - a. Fourniture du plan d'exécution avec la nomenclature des fiches techniques ;
 - b. Fourniture et mise en œuvre du pendrillon comme suit :
 - i. Motorisation électrique ;
 - ii. Mécanisme support en alliage acier et aluminium avec peinture époxy RAL 3700 ;
 - iii. Classé M1 et B1 ;
 - iv. Puissance 65W, couple 24Nm et vitesse 24m/min ;
 - v. Dimension de fermeture sur toute hauteur et largeur > 7m ;
 - vi. Double interrupteur de commande, 1 en zone 029 et 1 depuis la salle de projection ;
 - vii. Rideau en velours RAL 3700 classé M1 grammage > 350g/m² avec une occultation de 80% ;
 - 3) E3 traverse d'éclairage (zone 029) avec :
 - a. Fourniture du plan d'exécution avec la nomenclature des fiches techniques ;
 - b. Fourniture et mise en œuvre de la travers d'éclairage et équipée comme suit :
 - i. Support en alliage acier et aluminium avec peinture époxy RAL 9005 ;
 - ii. 1 Projecteur à LED P250W de poursuite motorisé et piloté depuis la salle de projection ;
 - iii. 4 Projecteurs PAR à LED P200W commandés depuis la salle de projection ;
 - 4) E4 système audio (zone 027) avec :
 - a. Fourniture de la note de calcul pour la conception acoustique ;
 - b. Fourniture du plan d'exécution avec la nomenclature des fiches techniques ;
 - c. Fourniture et mise en œuvre du système audio comme suit :
 - i. 2 système de contrôle simple, 1 en zone 029 et 1 depuis la salle de projection ;
 - ii. 1 plateforme de contrôle et traitement des entrées et des sorties avec annulateur d'écho ;
 - iii. Enceinte amplifiée (12*50W) à orientation de faisceaux avec excellente intelligibilité vocale ;
 - iv. Enceinte module réseau large bande 450W bf et 100W hf à couverture verticale de 10° ;
 - v. Caissons de basse fréquences jusqu'à 29 Hz ;
- NOTA : Il est rappelé au titulaire que la note de conception et le plan d'exécution doivent répondre à l'obligation du résultat quant à l'intelligibilité vocale de l'espace spectacle pour son volume.
- 5) E5 fauteuil (zone 027) avec :
 - a. Fourniture du plan d'exécution avec la nomenclature des fiches techniques ;
 - b. Fourniture et mise en œuvre de fauteuil comme suit :
 - i. Classé M1 ;
 - ii. Scellement et piètement métallique RAL 9005 ;
 - iii. Assise relevable par inertie et accoudoir commun à 2 fauteuils ;
 - iv. Assise et dossier matelassés en revêtement polyester RAL 3700 ;
 - 6) E6 projecteur (zone 034) avec :
 - a. Fourniture de la fiche technique ;
 - b. Fourniture et mise en œuvre du projecteur comme suit :
 - i. Sur support en alliage acier et aluminium avec peinture époxy RAL 9010 ;
 - ii. Pour une distance de 15-20m ;

- iii. De luminosité native 21 000 lumens et résolution 2K ;
 - iv. Contraste natif 2300 :1 et gamme de couleurs conforme norme DCI P3 ;
 - v. Source de lumière par laser et stabilité de luminosité garantie pour + 50 000 heures ;
 - vi. Niveau de bruit 50 dB(A) ;
- 7) E7 poste de contrôle maître (zone 034) avec :
- a. Fourniture et mise en œuvre d'un pupitre rassemblant les commandes comme suit :
 - i. Ecran de projection ;
 - ii. Pendrillon ;
 - iii. Traverse d'éclairage avec gradateur pour chaque projecteur ;
 - iv. Eclairage de l'espace spectacle ;
 - v. Système audio ;
 - vi. Projecteur ;
- 8) E7 bis poste de contrôle esclave (zone 032) avec :
- a. Fourniture et mise en œuvre d'un pupitre rassemblant les commandes du poste de contrôle maître ;
 - b. Fourniture, pose d'un port USB et d'une prise RJ45 pour connexion ethernet ;
 - c. Fourniture du câblage et raccordement du poste de contrôle au poste de contrôle esclave, ainsi que toutes suggestions techniques.

17 PLOMBERIE

Les schémas de principe joints à la consultation ne sont là que pour orienter l'obligation du résultat de l'exécution du titulaire. La pente d'évacuation est > 2% et de ce fait, dans le cadre de la mise en œuvre et service des équipements de plomberie sanitaire, que le titulaire doit à minima les prestations et les travaux suivants :

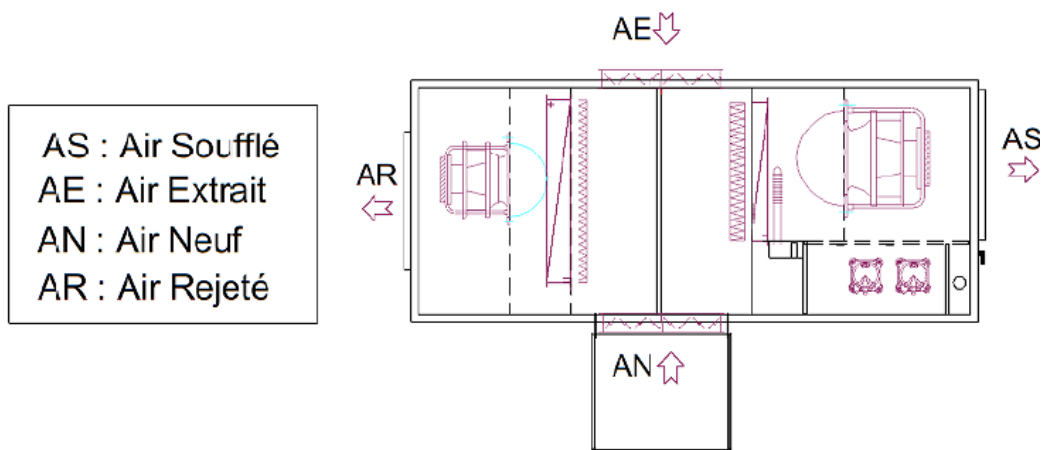
- 1) Fourniture de la note du calcul pour la plomberie sanitaire avec notamment :
 - a. Les hypothèses prises et les références réglementaires ;
 - b. Le calcul pour les sections, la pression et le débit pour AEP ;
 - c. Le calcul pour les sections, les pentes et la vitesse pour les EU/EV ;
- 2) Fourniture du plan d'exécution avec la nomenclature des fiches techniques ;
- 3) Réseau AEP (vide sanitaire) la fourniture et la mise en œuvre comme suit :
 - a. Vanne d'arrêt ¼ de tour sur l'adduction ;
 - b. Réseau en tube multicouches alliant aluminium et matériaux de synthèse avec raccord à sertir ;
 - c. Fixation sur collier universel collclip ;
 - d. Vanne d'arrêt ¼ de tour en sous-face de l'alimentation de la zone 026 ;
 - e. Pénétration sous protection de gaine TPC annelé ;
- 4) Réseau AEP (zone 026) la fourniture et la mise en œuvre comme suit :
 - a. Vanne d'arrêt ¼ de tour à + 30cm de la dalle ;
 - b. Réseau en tube multicouches alliant aluminium et matériaux de synthèse avec :
 - i. Fixation sur collier universel collclip ;
 - ii. Raccord à sertir pour la distribution ;
 - iii. Raccord à visser en écrou tournant sur appareil sanitaire ;
 - iv. Vanne d'arrêt ¼ de tour sur chaque appareil desservi ;
- 5) P1 chauffe-eau (zone 026) la fourniture et la mise en œuvre comme suit :
 - a. Vanne d'arrêt ¼ de tour sur raccordement ;
 - b. Capacité 50l avec en mm H*L*P : 550*505*545 ;
 - c. P 1200W avec résistance stéatite sous fourreau protégée du calcaire ;
 - d. Protection anticorrosion par anode en magnésium ;
 - e. Groupe de sécurité et siphon ;
- 6) P2 vasque double PMR (zone 026) la fourniture et la mise en œuvre comme suit :
 - a. Vanne d'arrêt ¼ de tour sur raccordement ;
 - b. Plan double vasque monobloc en résine avec kit, de fixation, vidage, siphon et trop plein ;
 - c. Mitigeur bec haut orientable, cartouche céramique, brise-jet, commande par manette grand format ;
 - d. Miroir de la largeur du plan double vasque sur une hauteur de 90cm ;
 - e. Distributeur de savon et papier ;
- 7) P3 vasque simple PMR (zone 026) la fourniture et la mise en œuvre comme suit :
 - a. Vanne d'arrête ¼ de tour sur raccordement ;
 - b. Plan simple vasque monobloc en résine avec kit, de fixation, vidage, siphon et trop plein ;
 - c. Mitigeur bec haut orientable, cartouche céramique, brise-jet, commande par manette grand format ;

- d. Miroir de la largeur du plan vasque sur une hauteur de 90cm ;
- 8) P4 vidoir (zone 026) la fourniture et la mise en œuvre comme suit :
 - a. Vanne d'arrêt ¼ de tour sur raccordement ;
 - b. Céramique avec grille mobile et acier inoxydable, kit de fixation, de vidage et siphon ;
 - c. Mitigeur mural à bec pivotant, cartouche céramique, brise-jet et commande par manette ;
- 9) P5 urinoir (zone 026) la fourniture et la mise en œuvre comme suit :
 - a. Vanne d'arrêt ¼ de tour sur raccordement ;
 - b. Céramique siphon inclus et kit de fixation ;
 - c. Robinet de chasse à bouton temporisé ;
- 10) P6 WC PMR (zone 026) la fourniture et la mise en œuvre comme suit :
 - a. Vanne d'arrêt ¼ de tour sur raccordement ;
 - b. Céramique à poser au sol avec cuvette surélevé et kit de fixation ;
 - c. Réservoir avec mécanisme de chasse 3/6l ;
 - d. Distributeur mural de papier toilette format maxi finition blanc ;
 - e. Barre d'appui droite ;
- 11) Réseau EU/EV (zone 026) la fourniture et la mise en œuvre comme suit :
 - a. Raccordement depuis les siphons ;
 - b. Tampon de visite avec bouchon en début de réseau ;
 - c. Tube EU formulés en PVC compact Ø > 100mm ;
 - d. Classé B-s1,d0 ;
 - e. Raccordement sur le manchon PVC coulissant de la boîte de branchement du lot VRD ;

18 CVC

Les schémas de principe joints à la consultation ne sont là que pour orienter l'obligation du résultat de l'exécution du titulaire. Il est rappelé de ce fait, dans le cadre de la mise en place et de la mise en service des équipements propre à la CVC du bâtiment, que le titulaire doit à minima les prestations et les travaux suivants :

- 1) Fourniture de la note de calcul pour la CVC avec notamment :
 - a. Les débits à minima suivants :
 - i. Sanitaires (zone 026) : 180 m³/h en exploitation et 30 m³/h en veille ;
 - ii. Scène et spectacle (zones 028 et 030) : 3 600 m³/h en exploitation et 600 m³/h en veille ;
 - iii. Projection (zone 034) : 45 m³/h en exploitation et 15 m³/h en veille ;
 - b. Les hypothèses prises et les références réglementaires ;
 - c. Le calcul pour les sections, débit et pression acoustique ;
- 2) Fourniture du plan d'exécution avec la nomenclature des fiches techniques ;
- 3) CVC1 VMC (toutes zones) la fourniture et la mise en œuvre comme suit :
 - a. Caisson démontable gamme ≥ 4 000 m³/h avec :
 - i. En tôle galva Z275, garantie anticorrosion C5, isolation double-peau laine de roche 25mm ;
 - ii. Basse consommation, certification C4, alimenté en triphasée et interrupteur de proximité ;
 - iii. Roue à réaction, pressostat fixe et commande interface intégrée au caisson ;
 - iv. Sur plot antivibratiles, pièges à son et visière pare-pluie grillagée ;
 - b. Réseau conduite circulaire en acier galvanisé ;
 - c. Bouche acier peinture époxy RAL 9003 à noyau acoustique absorbant et débit réglable ;
- 4) CVC2 PAC (zone 028) la fourniture et la mise en œuvre comme suit :
 - a. PAC air-air avec afficheur tactile pour l'extérieur :
 - i. Double flux réversible et équipé de 4 volets ;
 - ii. Carrosserie aluminium à double peau de 50mm ;
 - iii. Isolation acoustique renforcée ≥ 40 dB avec ventilateur plug-fan ultra silencieux ;
 - iv. Destiné au cinéma pour renouvellement d'air variable en fonction du taux d'occupation ;
 - v. Compresseurs SCROLL fluide R32 ;
 - vi. Préfiltration par filtre G4 et filtration par filtre F7 ;
 - vii. Sur le principe suivant :



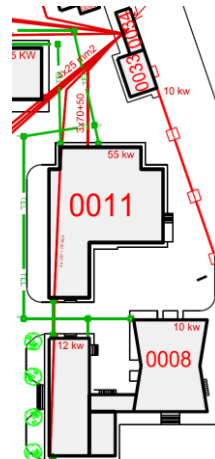
- 5) CVC3 Réseau classé M0 en conduit rigide en acier galvanisé à double parois avec isolation comprenant :
 - a. Profilés de fixation avec griffe de serrage ;
 - b. Clapet coupe-feu de résistance ≥ 120 minutes à réarmement motorisé ;
 - c. Registre de contrôle et de soufflage, trappe de visite, coude et T ;
 - d. Piège à son et baffle silencieuse ;
- 6) CVC4 Destratificateur conforme APSAD avec ;
 - a. Caisson en tôle d'acier prélaqué gris clair avec déflecteur orientable ;
 - b. Protection par relais thermique et d'un boîtier disjoncteur à réarmement manuel ;
 - c. Fixation par plot antivibratile ;
 - d. Ventilateur hélicoïde et moteur IP44 ;
 - e. Equipé et commandé d'un thermostat d'ambiance réglable ;

NOTA : Le titulaire est encouragé à utiliser les traversées existantes. Sa proposition pour le § 18 1) & 2) doit détailler ces points particuliers de pénétration (tous justifiés par note de calcul).

19 ELECTRICITE

Etat des lieux sommaires :

Composant 0034 : Local HT/BT avec un transformateur de 630 kVA et départ du TGBT comme suit :



Composant 0008 : Coffret de distribution avec une arrivée en 3 x 120² + 70² ALU et photographié comme suit :



Il est particulièrement précisé que dans le cadre du § 19 :

La continuité électrique doit être maintenue pour l'exploitation des dessertes depuis le TGBT. Les schémas de principe joints à la consultation ne sont là que pour orienter l'obligation du résultat de l'exécution du titulaire. De ces faits et dans le cadre de la rénovation du cinéma, la mise aux normes électriques ainsi que la pose des équipements doivent à minima les prestations et les travaux suivants :

- 1) Le CR de prise en compte des remarques du CT ;
- 2) Le CR de mise au point avec les titulaires du lot VRD et du couvert pour notamment les réservations ;
- 3) La fourniture de la note de calcul pour l'électricité avec à minima :
 - a. Les hypothèses prises et les références réglementaires ;
 - b. Le bilan électrique, la section des câbles et les protections en tête ;
 - c. La vérification de la conformité avec le visa du CT ;
- 4) La fourniture du schéma unifilaire ainsi que de l'équipement des coffrets électriques ;
- 5) La fourniture du plan d'exécution avec la nomenclature des fiches techniques ;
- 6) W1 TGBT, la fourniture et la mise en service comme suit :
 - a. Consignation du TGBT ;
 - b. Remplacement du disjoncteur de puissance et de protection pour desserte de W2 ;
 - c. Mise aux normes de la protection contre la foudre ;
 - d. Mise à jour du schéma électrique du TGBT ;
- 7) W2 câble, la fourniture et la mise en service comme suit :
 - a. Raccordement sur le disjoncteur de puissance et de protection W1 TGBT ;
 - b. Câble U1000V R2V C2 de classe 2 ;
 - c. Raccordement sur le disjoncteur de protection W3 du coffret de distribution ;
 - d. Cosse et gaine thermorétractable associés ;
- 8) W3 coffret de distribution, la fourniture et la mise en service comme suit :
 - a. Disjoncteur de protection manœuvrable par poignet extérieure ;
 - b. Jeu de barres cuivre ;
 - c. Raccordement :
 - i. Disjoncteur de tête sur jeu de barres ;
 - ii. Jeu de barres sur disjoncteur existant d'alimentation ;
 - iii. Jeu de barres sur le nouveau disjoncteur d'alimentation du cinéma ;
 - d. Disjoncteur de puissance et de protection pour la nouvelle alimentation du cinéma ;
 - e. Cosse et gaine thermorétractable associés ;
- 9) W4 câble, la fourniture et la mise en service comme suit :
 - a. Raccordement sur le disjoncteur de la nouvelle alimentation du cinéma du coffret W3 ;
 - b. Câble U1000V R2V C1 de classe 2 ;
 - c. Raccordement sur le disjoncteur de protection W5 du coffret principal ;
 - d. Cosse et gaine thermorétractable associés ;
 - e. Cheminement en VS sous gaine TPC annelée ;
- 10) W5 coffret principal, la fourniture et la mise en service comme suit :
 - a. Métallique avec :
 - i. Etiquette d'identification ;
 - ii. Serrure double panneton ;
 - iii. IP66, IK09 et RAL 7035 ;
 - b. Assemblé à minima :
 - i. Bornier de terre ;
 - ii. Bornier de repérage des départs ;
 - iii. Répartiteur de repérage des protections spécifiques ;
 - c. Equipé à minima :
 - i. Coupure d'urgence sur le côté ;
 - ii. Protection combinée antisurtension et parafoudre ;
 - iii. Interrupteur disjoncteur général et de protection ;
 - iv. Compteur d'énergie ;
 - v. Protection pour l'AES1 ;
 - vi. Protection pour l'AES2 ;
 - vii. Protection pour les BAES ;

10)ciii	10)cii	10)civ	10)ci
10)cv	10)cvi	10)cvi	10)cviii
10)ix	10)x	10)xi	
10)xiii	10)xiii	10)xiii	10)xiii
10)xiii	...	...	...
...	...	...	...
...	...	...	...
10)xiv	10)xiv	10)xiv	10)xiv
10)xiv	...	...	...
10)xii	10)xv	10)xvi	10)xvii
Réserve			

- viii. Protection pour le SSI ;
 - ix. Protection pour l'alimentation de la VMC ;
 - x. Protection pour l'alimentation de la PAC ;
 - xi. Protection pour le destratificateur ;
 - xii. Protection pour l'alimentation du coffret divisionnaire W7 ;
 - xiii. Protection pour chaque groupe de 4 luminaires ;
 - xiv. Protection pour chaque groupe de 4 PC ;
 - xv. Protection du groupe de luminaire d'éclairage de secours ;
 - xvi. Protection pour le chauffe-eau ;
 - xvii. Protection pour le clapet coupe-feu ;
 - xviii. 2 zones en réserve ;
- 11) W6 câble, la fourniture et la mise en service comme suit :
- a. Raccordement sur le disjoncteur cxii du coffret W5 ;
 - b. Câble U1000V R2V C1 de classe 2 ;
 - c. Cosse et gaine thermorétractable associés ;
 - d. Cheminement sous tube IRL classé M1 compris accessoire de pose et coude ;
- 12) W7 coffret divisionnaire, la fourniture et la mise en service comme suit :
- a. Métallique avec :
 - i. Etiquette d'identification ;
 - ii. Serrure double panneton ;
 - iii. IP66, IK09 et RAL 7035 ;
 - b. Assemblé à minima :
 - i. Bornier de terre ;
 - ii. Bornier de repérage des départs ;
 - iii. Répartiteur de repérage des protections spécifiques ;
 - c. Equipé à minima :
 - i. Coupure d'urgence sur le côté ;
 - ii. Disjoncteur général de protection ;
 - iii. Compteur d'énergie ;
 - iv. Protection pour écran de projection ;
 - v. Protection pour le pendrillon ;
 - vi. Protection pour la traverse d'éclairage ;
 - vii. Protection pour le système audio ;
 - viii. Protection pour le projecteur ;
 - ix. Protection pour les luminaires W13 ;
 - x. Protection pour les luminaires W14 ;
- 13) W8 AES, la fourniture et la mise en service comme suit :
- a. Conforme NF-S 61 640 et certifiée NF EN 54-4 ;
 - i. AES1 pour alimenter le EA ;
 - ii. AES2 pour alimenter l'éclairage de secours ;
- 14) W9 BAES, la fourniture et la mise en service comme suit :
- a. Fonction SATI et à télécommande de mise à repos ;
 - b. Câble d'alimentation classé Cca-s2, d2 a2 ;
 - c. Cheminement sous chemin de câble fils dédié ;
 - d. D'évacuation avec signalisation et pictogramme suivant la nature de l'issue (classique ou PMR) ;
 - e. D'ambiance pour la fonction anti-panique ;
- 15) W10 EA type 3, la fourniture et la mise en service comme suit :
- a. Alimenté depuis l'AES1 avec boîtier de télécommande pour mise à l'arrêt ;
 - b. Câble d'alimentation classé Cca-s2, d2 a2 ;
 - c. Cheminement sous chemin de câble fils propre à l'EA ;
 - d. Voyants, actif, DM et défaut batterie ;
 - e. Pilotant sur BUS les DM ;
 - f. Télécommandant les DA ;
 - g. Sortie pour TRE ;
- 16) W11 DM, la fourniture et la mise en service comme suit :
- a. Manuel à double contact réarmable ;

- b. Piloté par W10 EA ;
 - c. Câble classé Cca-s2, d2 a2 ;
 - d. Cheminement sous chemin de câble fils propre à l'EA ;
- 17) W12 DA, la fourniture et la mise en service comme suit :
- a. Autonome classe sonore B et équipé de flash ;
 - b. Télécommandé par W10 EA ;
 - c. Câble classé Cca-s2, d2 a2 ;
 - d. Cheminement sous chemin de câble fils propre à l'EA ;
- 18) W13 Luminaire T1, la fourniture et la pose comme suit :
- a. Niveau d'éclairement au sol d'au minimum de 60 lux ;
 - b. Applique mural à LED IP65 ;
 - c. Luminosité ≥ 5000 lm ;
 - d. Corps métal noir et abat-jour acrylique ;
 - e. Longueur > 90 cm ;
 - f. Commandé par gradateur de lumière maître depuis le poste de contrôle de la salle de projection ;
 - g. Commandé par interrupteur esclave depuis interrupteur situé à chaque bloc-porte ;
- 19) W14 Luminaire T2, la fourniture et la mise en service comme suit :
- a. Niveau d'éclairement au sol d'au minimum de 120 lux ;
 - b. Hublot plafond à LED IP65 ;
 - c. Puissance ≥ 25 W ;
 - d. $\varnothing 320$ mm ;
 - e. Commandé par détecteur de mouvement ;
- 20) W15 Bloc PC, la fourniture et la mise en service comme suit :
- a. Quadruple prise précâblée pose en saillie ;
 - b. Prise de courant affleurant ;
 - c. Câble U1000V R2V C1 de classe 2 ;
 - d. Cheminement sous tube IRL classé M1 compris accessoire de pose et coude ;

20 DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES

Le DOE est fourni obligatoirement par le titulaire lors de sa demande de réception des travaux. Celui-ci doit les prestations au référentiel comme suit :

- 1) Se conformer au référentiel :
 - a. Plans au format DGN version V8i SELECT séries 4 ou DWG version 2013 ;
 - b. PDF sous forme normalisée du A4 au A0 ;
- 2) Cartouche avec :
 - a. Coordonnées complètes du titulaire ;
 - b. Référence du site ;
 - c. Echelle + nord ;
 - d. Date de réalisation ;
 - e. Modification chronologiques (indices) ;
 - f. Nom des membres de l'équipe ;
 - g. Références altimétriques et planimétriques ;
- 3) Définitions des sites, composants et réseaux avec :
 - a. Site : Tout ou partie d'une immobilière dotée d'une individualité propre ;
 - b. Composant : Une entité du site d'un type déterminé (élément bâti, aire aménagée) ;
 - c. Local : Unité de répartition de la surface intérieure d'un niveau (Pièce, couloir) ;
 - d. Réseau : C'est un ensemble aérien, ou au sol, composé de conducteurs électriques, de canalisations (porteuses de fluides) ;
- 4) Organisation des niveaux (calques, couches) :
 - a. Se référer au chapitre VII de l'annexe cahier des normes graphiques du SID ;
- 5) Style de trait :
 - a. Se référer au chapitre VIII de l'annexe cahier des normes graphiques du SID ;
- 6) La production et la fourniture au format papier et sous support numérique :
 - a. De plan avec nomenclature des équipements pour :
 - i. Masse partiel avec les équipements mis en œuvre (VMC et PAC) ;
 - ii. Façades est, ouest, nord, sud avec la mise à jour suivant les ouvertures et les équipements ;

- iii. Niveau RDC avec tous les équipements ;
- iv. Niveau 1^{er} avec tous les équipements ;
- v. Coupe longitudinale ;
- vi. Coupe transversale ;

b. De schéma avec nomenclature comme ci-dessous pour :

Désignation			Caractéristique			
Local	Repère	Equipement	Consommation kW	Puissance	Marque	Date de mise service

- i. Raccordement sur le TGBT et desserte des coffrets W3 et W5 ;
- ii. Unifilaire pour les coffrets, W3, W5 et W7 ;
- iii. Composition des coffrets, W3, W5 et W7 ;
- iv. Unifilaire des équipements électriques et d'alarmes ;
- v. Du système de ventilation, de chauffage et de rafraichissement ;

- 7) Le certificat d'associativité et de conformité ayant reçu la validation du CT pour :
- a. L'ensemble des équipements pour la sécurité incendie ;
 - b. L'ensemble des équipements électriques ;
 - c. L'ensemble des équipements de ventilation ;
 - d. L'ensemble des équipements de chauffage et de rafraichissement ;
 - e. L'ensemble des équipements pour la plomberie sanitaire ;

21 DOSSIER TECHNIQUE

Le DT est fourni obligatoirement par le titulaire lors de sa demande de réception des travaux. Celui-ci doit les modes d'emploi, les formations données au maintenancier et la vulgarisation des niveaux de maintenance comme explicité comme suit :

- 1) Mode d'emploi de maintenance pour :
 - a. Les installations électriques ;
 - b. Les installations pour la sécurité incendie ;
 - c. Les installations de ventilation ;
 - d. Les installations de chauffage et de rafraichissement ;
- 2) Formation avec attestation de 5 personnels désignés par l'administration pour le § 1) ci-dessus ;
- 3) Niveaux de maintenance comme suit :

Installation						
Equipement	Nature de l'opération de maintenance	Périodicité				Observation en référence aux procédures explicités
		M	T	S	A	

22 BORDEREAU DE SUIVI DE DECHET SUR TRACKDECHETS

Le BSD est fourni obligatoirement par le titulaire et se fait via l'application TRACKDECHETS. Celui-ci doit les prestations comme suit :

- 1) Les trois profils suivant :
 - a. Producteur ;
 - b. Transformateur ;
 - c. Installation de traitement ;
- 2) Les déchets dangereux et non dangereux, produits au cours d'opérations commandées par le SID Sud-Est (ESID de Lyon), le PRODUCTEUR sera toujours et uniquement l'ESID de Lyon ;
- 3) La création de BSD doit être réalisée :
 - a. Pour les déchets dangereux et non dangereux ;
 - b. A minima cinq (5) jours avant la date d'enlèvement prévu ;
- 4) Un guide sous forme de tuto est fourni par l'administration ;

23 GARANTIES

Les garanties dues par le titulaire sont définies comme suit :

- 1) Garantie de parfait achèvement :
 - a. D'un an à compter de la date d'effet de la réception ;

- b. Pendant ce délai de garantie, le titulaire est tenu à une obligation appelée « obligation de parfait achèvement » au titre de laquelle il doit :
 - i. Exécuter les travaux ou prestation de reprise ;
 - ii. Remédier à tous désordres signalés par le maître d'ouvrage ou le maître d'œuvre ;
 - iii. Procéder aux travaux dont la nécessité serait apparue à l'issue des épreuves ;
 - c. Ce délai de garantie peut être prolongé par décision du maître d'ouvrage jusqu'à l'exécution complète des travaux ou des prestations ;
- 2) Garantie de bon fonctionnement :
- a. Les éléments d'équipement dissociables de l'ouvrage font l'objet d'une garantie de bon fonctionnement d'une durée de deux ans à compter de la réception des travaux ;
 - b. Un élément d'équipement est considéré comme étant dissociable de l'ouvrage lorsque qu'il ne fait pas corps avec l'un des ouvrages de viabilité, de fondation, d'ossature, de clos ou de couvert et lorsque sa dépose, son démontage ou son remplacement ne peut pas s'effectuer sans détérioration ou enlèvement de matière de cet ouvrage ;
- 3) Garantie décennale pour les reprises et réservation du gros-œuvre ainsi que les menuiseries extérieures ;